

Document

Sarkozy défend à Nice ses nouvelles mesures sur la sécurité (22.04)

Reuters – 21.04

Lutte contre les bandes, protection des écoles, interdiction des cagoules dans les manifestations, Nicolas Sarkozy a défendu les nouvelles mesures sécuritaires envisagées par son gouvernement, promettant même de "passer à la vitesse supérieure" dans ce domaine. Lire la suite l'article

En déplacement à Nice, ville dont le maire, Christian Estrosi, est un de ses fidèles, le chef de l'Etat a choisi l'ironie pour répondre à ceux qui lui reprochent de remettre l'insécurité, un des thèmes phares de sa campagne présidentielle de 2007, sur le devant de la scène à l'approche des élections européennes.

Evoquant ainsi les commentaires sur le "retour de la sécurité", il a déclaré : "Mon Dieu, il faudra bien m'expliquer quand j'en étais parti !"

Dressant un bilan positif, selon lui, de la lutte contre la délinquance depuis 2002, année où il avait été nommé ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy a encore dit qu'il avait décidé dès le début "d'engager une lutte sans merci contre les voyous et les délinquants".

"Je n'ai pas changé d'un iota et j'ai l'intention même que nous passions à la vitesse supérieure", a-t-il dit en soulignant que "beaucoup de chose restent à faire".

Ce déplacement de Nice s'inscrivait en droite ligne de celui effectué le mois dernier à Gagny, en banlieue parisienne, où il avait annoncé une série de mesures pour lutter contre les violences dans les établissements scolaires et les bandes organisées.

Christian Estrosi est le rapporteur de la proposition de loi sur les bandes qui doit être examinée le mois prochain à l'Assemblée nationale.

Le dispositif envisagé doit être complété par un décret interdisant le port de cagoules lors des manifestations, le gouvernement entendant réagir notamment aux incidents qui avaient marqué les protestations contre le sommet de l'OTAN début avril à Strasbourg.

"L'intrusion dans un établissement scolaire, c'était une contravention, nous allons en faire un délit", a expliqué Nicolas Sarkozy, pour qui "l'école doit être sanctuarisée".

"CINÉMA PÉNAL"

Quant au dispositif antibandes, il a souligné que les magistrats n'auraient plus à se poser la question des responsabilités individuelles en cas d'incidents. "Le simple fait d'appartenir à une bande sera en soi un délit passible de jusqu'à trois années d'emprisonnement."

Les projets du gouvernement ont suscité de nombreuses critiques, y compris chez des syndicats de magistrats qui les estiment plus ou moins redondants avec la vingtaine de textes votés depuis 2002 dans le domaine de la sécurité.

Le député socialiste Claude Bartolone a dénoncé pour sa part mardi le "cinéma pénal" de Nicolas Sarkozy.

"On essaie de faire croire que ça s'améliore, alors que sur les agressions aux personnes, jamais il n'y a jamais eu de résultats aussi mauvais, ils sont la preuve de ce que subissent nos concitoyens", a-t-il déclaré sur France Info.

"Ce n'est pas un projet de loi supplémentaire qui permettra de répondre à cette inquiétude, mais des policiers présents sur le terrain, pour mener des enquêtes, des magistrats pour sanctionner parce que la sanction a aussi une vertu pédagogique", a-t-il ajouté.

Le chef de l'Etat a voulu répondre à ces critiques, qu'il situe dans deux camps : "Il y a ceux qui disent, c'est liberticide, je ne vois pas en quoi c'est liberticide d'interdire l'appartenance à une bande, et les autres qui disent c'est inefficace. Il faut savoir : soit c'est inefficace, et dans ce cas là, ce n'est pas liberticide, soit c'est liberticide, et dans ce cas là, ça ca doit avoir quand même un début d'efficacité."

Il a abordé un autre thème qui lui est cher, celui du droit des victimes, estimant que si un délinquant avait droit à un avocat "à la première minute de l'ouverture de la procédure", il fallait envisager le même traitement pour les premières.

Nicolas Sarkozy a enfin parlé de la responsabilité des magistrats, affirmant sa volonté de ne pas laisser "sans réponse" des affaires comme le fiasco judiciaire de l'affaire de pédophilie d'Outreau (Pas-de-Calais).

Il a indiqué qu'il demanderait au gouvernement de déposer au parlement un projet de loi organique sur ce "sujet sensible" et d'autres dispositions comme une nouvelle composition du Conseil supérieur de la magistrature.